

PROCOLE SANITAIRE DU 117^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE Responsables ensemble !

Version évolutive au 6 juillet 2021

L'Association Congrès des notaires de France met en place les mesures nécessaires afin d'accueillir l'ensemble des publics participant au Congrès dans les meilleures conditions. Ces mesures déclinent les obligations imposées par les Autorités administratives sur chaque site d'accueil au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire de la Covid-19.

Sommaire :

1. Pass sanitaire pour tous
2. Mesures mises en place par l'Association Congrès des notaires de France
3. Les mesures obligatoires sous la responsabilité de chaque exposant

1. « Pass sanitaire » pour tous

L'exécutif français a officialisé un pass sanitaire dans les lieux de culture, les établissements sportifs, les salons et les foires. Ce pass est obligatoire pour participer à des événements de plus de 1 000 personnes.



Le Pass sanitaire : venez serein, pensez au vaccin

Pour tous, **participant, accompagnateur, exposant, membre de l'équipe organisatrice**, il sera demandé à l'entrée du Palais des congrès Nice Acropolis, des trois sites de réceptions officielles et des lieux de départ des excursions, de présenter sous format papier ou numérique (via l'application TousAntiCovid) :



Face à la situation exceptionnelle de pandémie mondiale due à la Covid-19, l'exécutif français a officialisé un pass sanitaire dans les lieux de culture, les établissements sportifs, les salons et les foires. Ce pass est obligatoire pour participer à des événements de plus de 1 000 personnes.

Il vous sera donc demandé à l'entrée du Palais des congrès Nice Acropolis, des trois sites de réceptions officielles et des lieux de départ des excursions, de présenter sous format papier ou numérique (TousAntiCovid) :



2. Mesures mises en place par l'Association Congrès des notaires de France

Référent Covid

Un référent Covid-19 est désigné. Il s'assure de la mise en œuvre des mesures définies sur tous les sites fréquentés lors du Congrès et est garant du respect de ces mesures par l'ensemble des participants.



Masque

Distribution de masques à l'entrée du Palais des Congrès Nice Acropolis.

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces, en permanence, à l'exception du restaurant-terrasse des congressistes où il est obligatoire jusqu'à la place.



Gel hydro alcoolique

En complément du dispositif prévu par le Palais des Congrès Nice Acropolis, l'équipe organisatrice distribuera du gel dans les lieux suivants :

- Comptoirs d'accueil général
- Entrée / sortie du Congrès
- Entrées / sorties des amphithéâtres et salles de travail
- Entrée / sortie du restaurant
- L'espace bar / snacking



Nettoyage

- Affichage des consignes
- Port du masque obligatoire
- Nettoyage régulier (mobilier, poignées de portes, pieds de micros)
- Gel hydro alcoolique
- Contrôle des jauges

Mobilier et aménagements

Accueil général :

- Affichage des gestes barrières
- Gel hydro alcoolique
- Sens de circulation permettant une circulation fluide
- File d'attente américaine
- Distribution de documents ayant suivi un parcours de manipulation limitant le risque sanitaire

Pour le bar / brasserie / restaurant :

- Nombre de participants sera adapté en fonction des normes en vigueur
- Le personnel est formé et porte un équipement de protection (masques)
- Pas de libre-service pour les clients
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Restauration adaptée et individuelle
- Paiement sans contact ou via plateforme
- Séparation des flux entrants et flux sortants
- Implantation des tables et des assises en fonction des normes en vigueur
- Service à la place pour chaque table d'un plateau regroupant l'ensemble du matériel et du menu
- Service de l'eau et du vin individualisés au verre
- Débarrasage des tables et désinfection des tables et chaises par un personnel dédié avant renouvellement éventuel
- Port du masque obligatoire jusqu'à la place

Pour les amphithéâtres et les salles de masterclass :

- Capacité adaptée aux réglementations gouvernementales en vigueur
- Port du masque obligatoire en continu
- Désinfection des mobiliers de scène entre chaque session de travail
- Le public pourra poser oralement ses questions depuis des micros posés sur pieds dans les allées ou par écrit depuis l'application mobile
- Contrôle de la jauge en temps réel

Les réceptions officielles :

- Le nombre de participants sera adapté en fonction des normes en vigueur
- La restauration a été repensée afin de concilier qualité et sécurité
- Le masque sera obligatoire en intérieur ou lorsque les règles de distanciation physique ne pourront pas être respectées
- La jauge est décidée par l'Autorité administrative locale

Les excursions :

- Le nombre de participants sera adapté en fonction des normes en vigueur
- Le programme a été conçu de façon à respecter la distanciation sociale et les gestes barrières. Le masque sera obligatoire sauf lors des repas organisés

Protocole montage :

- Contrôle du pass sanitaire de toutes les équipes
- Nettoyage des mains renforcé
- Sur site, un référent Covid est identifié par un badge

Zone d'exposition :

- Allées de 3 m
- Stands d'une surface de 12m2 minimum
- Zones laissées vides
- Règles de restauration encadrées

Vestiaire & Bagagerie :

Vestiaire limité aux vêtements, avec diminution de moitié de la capacité afin d'assurer un espacement sur les portants.
Pas de bagagerie.

Conditions générales de vente adaptées pour les congressistes :

Fin juillet 2021 : les inscrits au congrès recevront un e-mail leur demandant de confirmer leur participation sur place ou à distance (e-congressiste) avant le 3 septembre.

A partir du 4 septembre : l'inscription sera considérée comme définitive et la participation être sur place si des manifestations ont été ajoutées, ou si un accompagnant a été inscrit. Dans le cas contraire, l'inscription sera confirmée comme une participation à distance (via la plateforme digitale).

Condition d'annulation :

- En cas d'annulation **par le Congrès des notaires** :
 - D'une manifestation avant ou après le 3 septembre : remboursement intégral
 - Du congrès sur place après le 3 septembre : remboursement intégral des manifestations uniquement
- En cas d'annulation **par le participant avant le 3 septembre** :

- D'une manifestation : remboursement intégral
- De l'inscription : remboursement intégral du droit d'inscription et des manifestations
- En cas d'annulation **par le participant après le 3 septembre** :
 - D'une manifestation : aucun remboursement
 - De l'inscription : aucun remboursement ni du droit d'inscription ni des manifestations

3. Les mesures obligatoires sous la responsabilité de chaque exposant

- Chaque stand recevra une signalétique des mesures sanitaires à poser de façon visible sur son stand (port du masque est obligatoire et la capacité maximale d'accueil du stand).
- La capacité d'accueil est à ce jour calculée sur la base de 3 m2 par personne
- Affichage de rappel des gestes barrières
- Veille au respect du protocole sur le stand durant la durée de l'exploitation
- Aménagement du stand permettant le respect des règles sanitaires
- Distribution de documents et d'objets ayant suivi un parcours de manipulation limitant le risque sanitaire
- Nettoyage renforcé des surfaces tactiles
- Mobilier adapté limitant le contact
- Restauration encadrée
- Distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque stand

Chacun d'entre nous doit être responsable du strict respect de ces règles.

Nous sommes tous impliqués.